Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-243500782-20260707-DEL2026_181-DE

Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire

L'an deux mille vingt-six le mardi 7 juillet 2026 à 18h00, les membres du Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis Salle René COUANAU, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :
M. LE MOAL Marcel, Mme ROULLÉ Isabelle, pour la commune de Cancale,
M. HERVOIR Yoann, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. LEUDIERE Cyrille, pour la commune de Hirel,
Mme MARTIG Emmanuelle, M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme FOREST Lisa, M. LEGRAND Jérôme, pour la commune de La Gouesnière,
M. CORNÉE Jean-Malo, pour la commune de La Ville-ès-Nonais,
M. BRIAND Pascal, pour la commune de Le Tronchet,
M. JULLIEN David, pour la commune de Lillemer,
M. LE ROLLAND Philippe, pour la commune de Plerguer,
M. PRULHIERE Stéphane, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal, pour la commune de Saint-Guinoux,
Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
M. CRANCE Jean-Virgile, M. LURTON Gilles, Mme ROCHE Céline, pour la commune de Saint-Malo,
M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,

Est absent excusé : M. BIANCO Pascal, M. COMPAIN Olivier

Secrétaire de séance : M. Jérôme LEGRAND

Convocation en date du 30 juin 2026. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 7 juillet 2026.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-243500782-20260707-DEL2026_181-DE

Bureau communautaire du 7 juillet 2026

Délibération n°DEL2026-181

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE - TECHNOLOGIE

Objet : Chéquiers Activ'Etudiant 2026-2027

Rapporteur : Monsieur Yoann HERVOIR, Vice-Président délégué

- **Le projet du chéquier Activ'Etudiant**

Le chéquier Activ'Etudiant a été lancé en 2016. C'est une action importante du schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui reçoit un accueil très favorable des étudiants. Il est offert aux étudiants arrivant en première année dans les établissements de Saint-Malo Agglomération, y compris les étudiants en apprentissage. Il propose des activités culturelles et de loisirs et est valable un an.
Il est proposé de reconduire le dispositif pour 2026-2027.

- **Bénéficiaires**

Les chéquiers sont nominatifs et distribués aux étudiants de première année, à savoir (chiffres prévisionnels) :

Etablissement	Estimation effectifs premières années
IUT de Saint-Malo – étudiants des 4 départements	340
Ecole Nationale Supérieure Maritime – Centre de Saint-Malo	60
Lycée Public Maritime Florence Arthaud	12
Lycée Jacques Cartier	38
Lycée ISM - La Providence	75
Lycée Maupertuis	60
Chambre des métiers – Saint-Malo	12
Faculté des métiers – CCI	120
Institut Supérieur de Design	20
ITC Business School	60
TOTAL	**797**

➔ **797** chéquiers seront édités.
Il est rappelé que les élèves inscrits à l'école nationale de police ne sont pas concernés par le dispositif ; en effet, en qualité de stagiaire de la fonction publique, ils perçoivent un salaire leur permettant de financer leurs activités de loisirs.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-243500782-20260707-DEL2026_181-DE

➢ **Activités**

Le chéquier 2026-2027 déclinera les 13 activités suivantes :

- Place de cinéma (association cinémas Le Vauban ou SAS CinéVauban)
- Entrée à Aquamalo – bassins et espace Bien-Être (Vert Marine)
- Place de concert pour un concert dans l'année (La Nouvelle Vague) (dans la limite de 250 chèques/an)
- Entrée au festival Quai des Bulles 2026
- Entrées à l'une des activités : bowling, trampoline park ou laser game (West Parc) (2 chèques)
- Tarif à 20 € pour une séance d'escape game et de corsair quiz (Breizh Escape) (2 chèques)
- Entrée au Karting de Saint-Malo
- Place aux Théâtres de Saint-Malo
- Entrée au Musée Manoli
- Séance d'escalade chez Boomsy Saint-Malo.
- 2 titres unitaires à retirer au guichet valable sur toutes les lignes du réseau MAT avant le 30/06/2027.

Un contrat de partenariat sera passé avec chacun des partenaires pour préciser l'organisation du dispositif, selon le modèle de convention type joint en annexe à la présente délibération.
Par ailleurs, le chéquier intégrera des chèques permettant de bénéficier de tarifs préférentiels (bons de réduction, remises, etc.) dans des commerces et des structures dont la liste reste à définir. Un code de réduction pour le service Vélo MAT sera notamment proposé.

➢ **Modalités de distribution, de paiement et d'évaluation**

Le chéquier sera distribué gratuitement aux étudiants de façon nominative, à la rentrée 2026. Après réalisation des activités, les prestataires adresseront régulièrement des factures correspondant aux consommations réelles.
Il est précisé qu'une évaluation du dispositif sera effectuée à la fin de l'année universitaire, en fonction de l'utilisation effective des chèques.

➢ **Durée de validité**

Les chéquiers seront utilisables du 1er septembre 2026 au 31 octobre 2027.

➢ **Communication**

La communication sur le chéquier Activ'Etudiant sera faite par voie d'affichage dans les établissements d'enseignement supérieur, auprès des partenaires et sur les outils web de Saint-Malo Agglomération.

➢ **Budget prévisionnel pour l'année universitaire 2026-2027**

Coût d'un chéquier : 129,60 € (utilisation totale).
Il est proposé de baser le budget lié aux activités sur une estimation du nombre de chèques réellement utilisés (pourcentages calculés au vu des données des années passées). Avec l'application de ce pourcentage d'utilisation, le coût est estimé à 34 € /chéquier.

Partenaire	Activités	Taux d'utilisation prévisionnel	Coût
Cinéma CinéVauban ou Le Vauban Grande passerelle.	Place de cinéma (6 €)	70 %	3 347 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-243500782-20260707-DEL2026_181-DE

Théâtre	Une place de théâtre (11 €)	5 %	438 €
Vert Marine	Entrée aux bassins et à l'espace Bien-Être (7,50 €)	30 %	1 817 €
Festival Quai des Bulles	Entrée au Festival 2026 (6,5 €)	5 %	259 €
Breizh Escape– 2 chèques	Une réduction sur une séance d'Escape Game (20 €) et Corsaire quiz (20 €)	20 %	6 376 €
Nouvelle Vague	Place de concert : 20 € en moyenne	20 %	3 188 €
West Parc – 2 chèques	2 entrées à l'une des activités : trampoline parc, laser game ou bowling (2 X 4,5 €)	50 %	3 587 €
Karting Saint-Malo	1 entrée (16 €)	30 %	3 826 €
Boomsy Saint-Malo	Séance d'escalade (10 € chaussons inclus)	50 %	3 985 €
Musée Manoli	Une entrée	10 %	279 €
Société RDSMA (réseau MAT)	2 tickets unité (représentant 2,80 €)	X	Gratuit
Communication	Graphisme, impression affiches et chéquiers		1 500 €
TOTAL			**28 602 €**

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération DEL2026-084 du Conseil communautaire en date du 28 avril 2026 donnant délégation au Bureau communautaire,
Suivant l'avis favorable de la commission d - économie, tourisme et enseignement en date du 2 juin 2026,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la réédition du chéquier Activ'Etudiant de Saint-Malo Agglomération pour 2026-2027,
- **Approuve** les projets de contrats de partenariat joints à la présente délibération,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire et notamment les contrats de partenariat et avenants avec les prestataires de service.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. Par 22 voix POUR,

Le Secrétaire de séance,

Monsieur Jérôme LEGRAND

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Monsieur Gilles LURTON